

38 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Commission des Sports propose la répartition des subventions suivantes :

- Programme « Animations sportives » : soutien aux comités départementaux et clubs engagés dans des actions d'animation

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune (comités départementaux ou clubs) disposent d'emplois d'éducateurs sportifs.

La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'Sport et Vital'Eté et projets spécifiques).

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Structures	Montant de la subvention saison 2011/2012	Montant du 1 ^{er} acompte
Amicale Cycliste Bisontine	4 040 €	2 020 €
Comité Départemental de Tennis de Table	4 040 €	2 020 €
Comité Départemental de Volley Ball	4 040 €	2 020 €
Besançon Doubs Hockey Club	5 000 €	2 500 €
Besançon Doubs Hockey Club Rattrapage 2010/2011	2 500 €	2 500 €
Comité Départemental d'Escrime	1 600 €	800 €
Cercle Pugilistique Bisontin	6 000 €	3 000 €
	TOTAL	14 860 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 14 860 €, sera imputée au chapitre 65.40/6574.4825 CS 20300.

Par ailleurs il est proposé de ne pas donner suite à la décision du Conseil Municipal du 16 juin 2011 attribuant une subvention de 2 020 € au Comité Départemental Olympique et Sportif suite à la cessation d'activité de son animateur.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.